



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 130564

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les préoccupations des retraités de l'agriculture. En effet, un grand nombre de ces retraités perçoivent une pension d'un montant inférieur à 700 euros par mois, même avec une carrière complète. Les syndicats agricoles sollicitent une revalorisation de ces pensions, avec un montant minimum de retraite à hauteur de 85 % du SMIC, et demandent un alignement des pensions agricoles sur celles du régime général, qui sont calculées sur les 25 meilleures années. Ils revendiquent également l'accès aux mesures de majoration des plus faibles retraites pour l'ensemble des non-salariés agricoles ayant une carrière complète sans avoir à justifier de 17,5 ans d'activité non salariée, ainsi que la suppression des minoration en cas de carrière incomplète pour ceux qui n'atteignent pas le niveau du minimum vieillesse. Enfin, ils souhaiteraient que les conjoints et aides familiaux puissent bénéficier de points de retraite complémentaire obligatoire au même titre que les exploitants. Il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour répondre aux préoccupations des retraités de l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130564

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2161

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)